

troisième session

Dual distribution

DEUXIEME COMMISSION

SOUS-COMITE 2

ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet de texte pour des alinéas à insérer dans la résolution relative
à l'assistance technique en vue du développement économique(Document A/C.2/129)²²

supprimer les alinéas c), d) et e) du paragraphe 3, et les remplacer par
ce qui suit :

c) Prendre des dispositions pour assurer la formation de techniciens
locaux à l'intérieur même des pays insuffisamment développés en encourageant
les visites d'experts spécialisés dans les divers problèmes du développement
économique en vue d'instruire le personnel local et d'aider à l'organisation
d'instituts techniques;

d) Fournir des services destinés à aider les gouvernements qui en
font la demande à se procurer du personnel technique ainsi que du
matériel et des fournitures techniques, et prendre des mesures en vue
d'organiser tous autres services susceptibles de favoriser le développement
économique, y compris l'organisation de groupes d'étude chargés d'étudier
des problèmes spéciaux posés par le développement économique et l'échange
de renseignements d'actualité sur les problèmes techniques liés au
développement économique.